

ÉCOCENTRE



mirabel.ca


MIRABEL

TERRE

Cailloux
Terre
Gravier
Petites pierres ou roches manipulables à la main
Tourbe en petites quantités
Sable de filtreur de piscine

INTERDIT

Terre contaminée
Troncs d'arbres et bûches
Rognures de gazon
Feuilles, résidus de jardin
Copeaux de bois
Géotextile

**AUCUN DÉCHET N'EST ACCEPTÉ
À L'ÉCOCENTRE.**

C'est plutôt un centre de
valorisation et de récupération
de matières.

BRANCHES

Diamètre maximal de 15 cm (6 pouces).
Elles doivent être placées verticalement
dans l'espace prévu et être assez solides
pour tenir debout.

INTERDIT

Petites branches
Arbres entiers avec racines
Matières organiques
Retailles de cèdres
Bambou
Vignes

MATIÈRES RECYCLABLES

CONTENANTS, EMBALLAGES
ET IMPRIMÉS

DANS LES CONTENEURS PRÉVUS À CET EFFET.

Aucun service de déchiquetage

Emballages de carton (déchets)
Imprimés et journaux
Contenants de verre
Contenants de métal alimentaires
Contenants de plastique
portant les numéros :



INTERDIT

Tout plastique
identifié d'un autre
numéro ou sans
numéro.



RÉSIDUS

DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

- Peintures
- Teintures
- Vernis
- Huiles et solvants
- Liquides inflammables
- Contenants de chlore
- Bonbonnes de propane
- Aérosols
- Batteries d'autos (couvrir les bornes)
- Piles alcalines et rechargeables
- Ampoules fluocompactes et tubes fluorescents
- Pesticides et engrais
- Extincteurs
- Huiles végétales filtrées



Contenants d'origine bien fermés. Sinon, bien identifier les contenants étanches, remplis d'une seule matière à la fois. Les matières doivent être déjà triées et en bon état.

Aucune aide ne peut être apportée par le préposé.

INTERDIT

- Médicaments (pharmacie)
- Armes et munitions
- Explosifs
- Produits d'origine agricole
- Produits d'origine commerciale ou d'ébénisterie
- Barils et réservoirs biomédicaux



TECHNOLOGIES

DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

- Ordinateurs portables et de bureau
- Périphériques d'ordinateurs
- Consoles de jeux vidéo
- Téléviseurs et écrans d'ordinateurs (en bon état)
- Tablettes
- Systèmes audio et vidéo
- Téléphones et appareils cellulaires
- Imprimantes, etc.



INTERDIT

- DVD
- Disques compacts
- Cassettes



FERRAILLES

ET OBJETS DE MÉTAL

ENCOMBRANTS

Cuisinières
Lave-vaisselles
Laveuses et sècheuses
Chauffe-eaux
Tondeuses et souffleuses (sans fluide)
Barbecues
Meubles de métal
Jantes
Vélos et roues de vélo



Les réfrigérateurs, congélateurs, distributeurs d'eau et les climatiseurs doivent être nettoyés et déposés dans les lieux indiqués par le préposé.



PETITS ÉLECTROMÉNAGERS CONTENANT DES MÉTAUX
Cafetières, grille-pains, fours à micro-ondes, bouilloires, mélangeurs (tout ce qui contient un moteur ou un élément chauffant).



PNEUS

DIAMÈTRE INTÉRIEUR:
MAX. DE 60 CM / 24 POUCES

Tous les pneus d'automobiles, de motocyclettes, de véhicules tout terrain (VTT) et de camionnettes (sans jantes)

INTERDIT

Pneus souillés
Pneus hors normes

Pneus de tracteurs
Chenilles de VTT



GROS REBUTS

ET MATÉRIAUX SECS DE RÉNOVATION RÉSIDENTIELLE

Siège d'auto pour enfants
(sans rembourrage et sangles)

Sommiers

Bois de construction

Bardeaux d'asphalte

Béton (sans armature)

Brique

Céramique

Asphalte

Pavé

Polystyrène (styromousse) non souillé et en petits morceaux

Revêtements extérieurs (brique, bois et aluminium)

Panneaux de placo-plâtre (gypse)

Portes et fenêtres

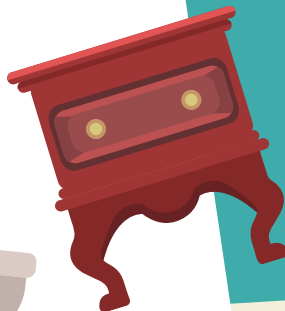
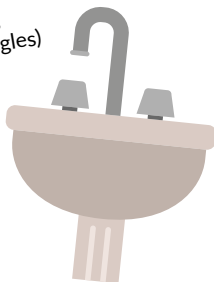
Éviers, toilettes, baignoires, douches (excepté en fibre de verre)

Palettes de bois

Meubles en bois ou en mélamine

Isolants (rigides ou en matelas)

Bran de scie en petite quantité



INTERDIT

Matelas

Sofas

Chaises de bureau

Toiles de piscine

Filtres de piscine

Tapis de textiles

Fibre de verre (spas, baignoires, douches, chaloupes)

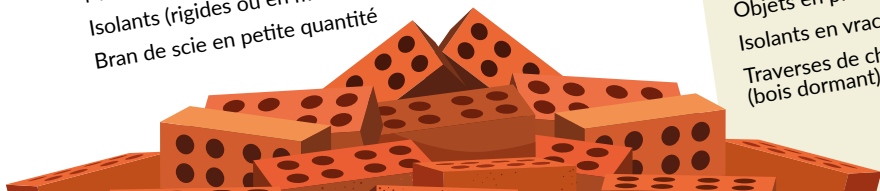
Vinyle, canexel

Polythène

Objets en plastique non recyclables

Isolants en vrac (vermiculite)

Traverses de chemin de fer
(bois dormant)



RÉCUPÉRATION

AGRICOLE

SAINTE-SCHOLASTIQUE SEULEMENT

La Ville de Mirabel et l'organisme AgriRÉCUP sont fiers d'offrir le Programme de récupération des plastiques agricoles auprès des producteurs agricoles situés sur l'ensemble du territoire de la Ville de Mirabel.

Il est désormais possible de déposer à l'écocentre de Sainte-Scholastique ces matériaux :

MATÉRIAUX

La pellicule servant à l'enrobage de l'ensilage et du foin

Sacs silos pour l'ensilage

Toiles/bâches pour couvrir les silos fosses

Ficelles pour balles d'ensilage et de foin

Filets pour balles d'ensilage et de foin

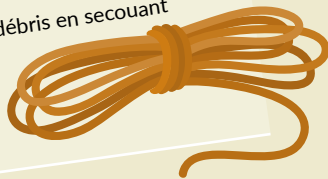
Tubulures d'érablières

TECHNIQUES DE DÉPÔT

Mettre en sac chaque type de plastique séparément. Les sacs sont disponibles à l'écocentre; vous pouvez en rapporter à votre ferme.

Ne pas mélanger les matières.

Enlever le maximum de débris en secouant chaque plastique.



Retirer les chalumeaux et les broches.

Couper les tuyaux maîtres en longueurs maximales de 4 pieds.



PRÉCISIONS

IMPORTANTES

Gratuit et uniquement pour les Mirabellois du secteur résidentiel.

Sont exclus : industries, commerces, entrepreneurs et autoconstructeurs.

Quantités raisonnables de matières, qui doivent être d'origine domestique.

Présence du citoyen obligatoire (preuve de résidence et carte d'identité à l'appui).

L'arrivée maximale est de 15 minutes avant la fermeture (dîner et soir) sinon l'accès au site peut vous être refusé.

Les conteneurs sont protégés par un garde-corps de 1,23 m.

Remorque de 5 x 12 pieds maximum.*

*demander une autorisation spéciale au Service de l'environnement et du développement durable si la remorque excède ces dimensions.

**VEUILLEZ PRÉVOIR L'AIDE NÉCESSAIRE
POUR DÉCHARGER VOS MATÉRIAUX**



**LE RESPECT
ET LA COURTOISIE**
envers les employés sont exigés
en tout temps sur les lieux.

Souliers obligatoires.

Éteindre le moteur de votre véhicule lors du déchargement.

Ne pas fumer ni vapoter.

Les animaux et les enfants doivent rester dans le véhicule en tout temps.

Aucun véhicule lourd, tracteur et benne basculante n'est admis sur le site (sauf à l'écocentre du secteur de Saint-Canut).

Trier et démonter/défaire les meubles ou les mobiliers, en bois ou en métal, à l'avance.

Déposer les matières uniquement aux endroits désignés (et non à côté).

Toutes les matières résiduelles déposées à l'écocentre deviennent la propriété de la Ville de Mirabel.

Merci de garder les lieux propres en tout temps.

Aucun outil ni matériel ne sera prêté.
Pensez à apporter le nécessaire.



HORAIRES

ET ADRESSES DES 4 ÉCOCENTRES

SECTEUR DE SAINT-AUGUSTIN

15020, RUE LOUIS-M. TAILLON

Horaire à l'année

Mardi au vendredi :

de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 17 h

Samedi : De 9 h à 16 h 30

SECTEUR DE SAINT-JANVIER

14645, RUE JOSEPH-MARC-VERMETTE

Horaire à l'année

Mardi au vendredi :

de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 17 h

Samedi : De 9 h à 16 h 30

SECTEUR DE SAINT-CANUT

6000, ROUTE SIR-WILFRID-LAURIER (ROUTE 158)

450 258-2000

Horaire à l'année

Lundi au vendredi :

de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 17 h

Samedi : de 8 h à 15 h

Accessible aux entrepreneurs (\$\$\$)

SECTEUR DE SAINTE-SCHOLASTIQUE

9825, RUE SAINT-VINCENT

Horaire à l'année

Samedi : de 9 h à 16 h 30